

Les journalistes n'ont pas besoin d'un conseil de presse mais de pouvoir faire dignement leur métier

Dans un rapport remis fin mars, Emmanuel Hoog se prononce pour « la création en France d'une instance d'autorégulation et de médiation de l'information ». « Des conseils de presse existent dans de nombreuses démocraties occidentales », écrit l'ancien PDG de l'AFP, qui les décrit comme des « facteurs de protection de la liberté d'informer, d'amélioration de la qualité de l'information et, de ce fait, de la confiance des citoyens dans les médias ». Il les qualifie même d'« acteurs de la force et de la qualité de la vie démocratique ». Il les juge d'autant plus nécessaires du fait « du caractère aigu de la crise de confiance et de la nécessité de mieux valoriser les bonnes pratiques professionnelles au regard de la confusion qui règne sur les réseaux sociaux ».

Confiée en octobre 2018 à Emmanuel Hoog, cette mission de réflexion sur le « cadre dans lequel » pourrait être créée une « instance de déontologie de la presse et des médias » est un copié-collé de la mission confiée par l'ancienne ministre de la Culture Aurélie Filippetti à Marie Sirinelli en 2013, qui avait réalisé une analyse comparée des expériences étrangères en matière d'instance de déontologie et tâté les acteurs français, déjà très divisés, sur le sujet.

L'instance tripartite (représentants des éditeurs, des journalistes et du public) que préconise ce nouveau rapport serait dépourvue de pouvoir de sanction et rendrait des avis et des recommandations sur les contenus journalistiques de tous les médias. C'est la position soutenue par les membres de l'ODI (Observatoire de la déontologie de l'information), comme en 2014. Et à l'instar de Marie Sirinelli, Emmanuel Hoog appelle la profession à se saisir de la question.

Le 16 mai, une réunion est d'ailleurs organisée à l'initiative de l'ODI (dont sont membres le SNJ et la CFDT Journalistes), « pour avancer vers la création » d'un « conseil de déontologie journalistique ». Le SNJ-CGT n'y participera pas. Car pour reconquérir la confiance du public, les journalistes n'ont pas besoin d'un conseil de presse. Ils ont besoin de conditions de travail correctes, de pouvoir vivre dignement de leur métier et de ne pas dépendre du bon vouloir d'actionnaires en tout genre.

Emmanuel Hoog parle d'« un grand chamboule-tout » avec le numérique, où il est de plus en plus difficile de faire le tri entre une masse d'informations venues de canaux différents. Le constat est juste. Mais le tsunami dans la profession est avant tout social : baisse des effectifs, précarité galopante, attaques multiples contre notre statut... Comme le souligne la dernier livre blanc de la Scam (Société civile des auteurs multimédia) sur les journalistes, « la situation

SNJ-CGT, 263, Rue de Paris – Case 570 - 93514 MONTREUIL CEDEX Tél.: 01.55.82.87.41 Fax: 01.48.51.58.08 www.snjcgt.fr - snj@cgt.fr

s'aggrave ». L'enquête relève ainsi que « c'est seulement une courte majorité (56 %) des personnes ayant répondu au sondage qui se déclare travailler comme permanents. Entre 2013 et 2018, la part des personnes salariées permanentes a ainsi diminué de six points au profit d'autres situations, notamment celle des pigistes qui est en forte hausse par rapport à 2013 pour s'établir à 42 %. Parmi les moins de 35 ans, les pigistes (51 %) sont devenus plus nombreux que les permanents (49 %). L'auto-entreprenariat, l'intermittence, le paiement en droits d'auteur ont pris en importance et témoignent de la difficulté croissante pour les journalistes de se faire rémunérer en salaires. »

Et, dans ces conditions, il faudrait aller siéger dans une instance avec des représentants patronaux qui bafouent la plupart de nos droits dans les entreprises et se moquent éperdument de la qualité de l'information et des principes professionnels? En réalité, les solutions sont sur la table depuis longtemps: loi anti-concentration, indépendance juridique des équipes rédactionnelles, réforme profonde des aides à la presse pour les orienter davantage vers les médias indépendants et les réserver à ceux qui respectent le code du travail et assurent des conditions de travail correctes au lieu d'amplifier la précarité... Des mesures pourtant soutenues par l'ensemble des syndicats de journalistes mais que les gouvernements successifs n'ont jamais voulu appliquer, préférant casser le système de distribution coopératif ou soutenir les milliardaires dans leur volonté de contrôler les médias.

Alors, non, le SNJ-CGT n'est pas favorable à la création d'un conseil de presse. Il y a vraiment mieux à faire. Et collectivement. C'est par exemple le sens de l'appel lancé à l'initiative d'Acrimed en février dernier avec des associations, des syndicats dont le SNJ-CGT, des médias et des organisations politiques afin de se mobiliser pour une réappropriation démocratique des médias. « Pour défendre le droit d'informer et le droit à être informé, tous deux gravement menacés. Et pour que l'information, trop longtemps confisquée par les pouvoirs, devienne enfin un bien commun et non une marchandise. »

Le SNJ-CGT appelle l'ensemble de la profession à se mobiliser le 4 juillet pour l'anniversaire de la loi Cressard et surtout son application effective. Votée à l'Assemblée nationale à l'unanimité il y a 45 ans, grâce au soutien de la gauche représentée par les députés journalistes Jack Ralite et Georges Filioud, elle accorde aux journalistes rémunérés à la pige le statut de journaliste professionnel salarié à l'instar des collègues à temps plein. Les patrons la détournent, la détricotent, voire carrément la violent, avec des résultats désastreux comme la quasi disparition des photojournalistes. Alors, oui, redonnons aux journalistes des conditions normales d'exercice du métier plutôt que de créer une instance Théodule.

Montreuil, le 13 mai 2019